

Rungis, le 7 mai 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier Sanitaire du mardi 6 mai 2025 :

4 points à l'ordre du jour :

- Fin NAO
- FDD propres au TRS (présentation du dispositif par UP)
- Classifications (positionnement du régulateur)
- Questions diverses.

1. NAO

En début de réunion, les OP font une proposition collégiale concernant les augmentations des rémunérations conventionnelles de :

- 3% pour le niveau 1 (11,89€)
- 2.2% pour le niveau 2 (11,90€)
- 1,52% pour le niveau 3 (12,71€)

La délégation de la CFDT intervient immédiatement pour exprimer son désaccord jugeant cette proposition insuffisante en spécifiant que le SMIC est à 11,88€ et demande aux organisations patronales de revoir ces propositions à la hausse.

Après une suspension de séance les OP, non suivies par la FNAP reviennent avec un mandat identique pour les deux premiers niveaux et un mandat pour le 3^e niveau de 2,15% (12,79€) avec une application à l'extension qui après une seconde suspension de séance deviendra une application au 1^{er} juin 2025. La CFDT demande une ouverture de négociation sur la protection sociale et les maladies redoutées. Ces sujets seront mis à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI.

2. Frais de déplacement propres au TRS

La délégation de la CFDT suivie d'une autre organisation syndicale boycotte cette présentation en cohérence avec le mandat de l'Équipe Animatrice.

3. Classifications

Une discussion sur les classifications autres que celle des roulants sera à l'ordre du jour des prochaines réunions.

4. Questions diverses

Un point est fait sur le positionnement du DEA NIVEAU 4 (bac).

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Jean-Louis **SCHAMBER**
06 78 23 64 38

Jean-Yves **BONY**
06 81 70 86 73